



AU SOMMAIRE:

- 1/ VERS LA FIN DE LA TRAVERSÉE DU DÉSERT!
LES FONTAINES À EAUX VONT REVENIR - UNE VICTOIRE COLLECTIVE
- 2/ EXTRAITS DE LA DÉCLARATION UNSA AU CSE DU 7 MAI
ALERTE RAISE NUIT HEGP, PÔLE 7
- 3/ RÉCLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES UNSA
- 4/ LES INSPECTIONS DE SITES PAR LES MEMBRES DE LA CSSCT

1/ VERS LA FIN DE LA TRAVERSÉE DU DÉSERT! LES FONTAINES À EAUX VONT REVENIR - UNE VICTOIRE COLLECTIVE

Depuis janvier 2024, les salariés étaient privés de fontaines à eau, retirées sur presque tous les sites.

Avec l'arrivée de notre nouvelle directrice de l'EFS IDF, le sujet a enfin été repris en main : au CSE de mai, elle a annoncé que **tous les sites seront équipés de fontaines à eau fraîche, tempérée et filtrée.**

Selon les sites, des travaux de raccordement au réseau seront nécessaires.

Un peu de patience sera donc indispensable, le temps que les installations puissent être réalisées.

L'UNSA demande également que la Direction prenne en compte l'installation de lampes UV antibactériennes sur les fontaines, comme cela existe déjà sur le site du CNRGS / MDD de Zola.

Une avancée attendue depuis plus de 2 ans.



Cette décision répond à l'une des revendications du préavis UNSA du 8 avril:

La remise en place urgente des fontaines à eau potable et fraîche.

**A L'UNSA
ON S'OCCUPE DE MOI!**

L'UNSA salue cette décision et continue d'agir pour l'ensemble des revendications et l'amélioration durable de vos conditions de travail.

Les autres revendications portées par l'UNSA dans le préavis du 8 avril demeurent d'actualité:

- Une réévaluation de la charge de travail liée au projet RAISE
- Des RETEX sérieux, transparents et réellement exploitables, permettant d'identifier les résultats et de mettre en œuvre des actions correctives concrètes
- Le rétablissement d'un télétravail adapté au contexte économique actuel
- La réduction des délais d'intervention techniques, afin garantir des conditions de travail conformes et sécurisées.

Parallèlement, le projet d'extension des horaires dans les MDD IDF reste un enjeu central,

et les représentants du personnel demandent la prise en compte complète des revendications des salariés.

L'UNSA alerte également sur l'impossibilité pour un agent d'accueil donneurs d'être seul pour assurer à la fois l'accueil, la collation et la surveillance post-don. **La FI027 impose une surveillance permanente des donneurs, incompatible avec une organisation laissant l'ARD seule pendant 1 à 2 heures le matin et en fin de journée.**

Une telle organisation pourrait soulever des interrogations au regard des exigences de surveillance permanente des donneurs prévues par la FI027 et des contrôles réalisés par les autorités sanitaires, notamment l'ARS.

Un CSE consacré à ce dossier se tiendra le 18 mai

3/ EXTRAITS DE LA DÉCLARATION UNSA AU CSE DU 7 MAI/ALERTE RAISE NUIT HEGP, PÔLE 7

Quand l'alerte devient accident du travail, l'UNSA ne peut que réaffirmer l'urgence d'agir

Depuis plusieurs mois, **l'UNSA alerte sur la dégradation des conditions de travail des salariés de nuit à l'HEGP et plus largement du pool du CR 7 depuis le passage de trois à deux techniciens dans le cadre du projet RAISE.**

Ces alertes ont été formalisées en CSE d'avril, puis réitérées lors de la réunion du 15 avril, réunion organisée par la direction dans le cadre du préavis de grève illimitée déposé par l'UNSA avec une mobilisation prévue les 16 et 17 avril.

Le 9 avril, une salariée de nuit a été victime d'un accident du travail pour épuisement professionnel, confirmant la dangerosité de l'organisation actuelle.

Face à la matérialisation du risque et à l'absence de mesures correctives, **l'UNSA a déclenché un droit d'alerte pour danger grave et imminent le 17 avril.**

La direction maintient sa position consistant à attendre un retour d'expérience global pour l'ensemble des laboratoires IH/DEL, qu'elle prévoit de présenter seulement lors du CSE de septembre.

L'inspection du travail a été destinataire de l'ensemble des éléments relatifs à ce DGI.

Au regard de la persistance du risque et de l'absence de mesures immédiates pour sécuriser l'organisation de nuit, l'UNSA demande que des actions correctives soient engagées sans délai. L'employeur a l'obligation de protéger les salariés dès lors qu'un danger grave est identifié.

Cette obligation ne peut être reportée à un retour d'expérience prévu plusieurs mois plus tard.

L'alerte demeure tant que des mesures concrètes n'ont pas été mises en place.

4/ 2 RÉCLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES UNSA:

1- MDD Zola – La pause repas actuellement accordée dans le cadre de la journée continue sur la MDD de Zola est de 20 minutes, alors que l'Anat prévoit une pause repas de 30 minutes pour les personnels concernés. Cet écart entre la pratique du site et les dispositions prévues constitue une non-conformité qui impacte directement les conditions de travail des salariés. L'UNSA demande que la pause repas soit alignée sur les 30 minutes et que les plannings soient ajustés en conséquence.

Réponse direction: Concernant les pauses à la maison du don de Zola, une pause de 30 minutes pour l'équipe d'après-midi est organisée, sur la tranche horaire 12h54-20h15, et pas de changement pour l'équipe du matin, car une coupure de 30 minutes est planifiée. Les trames de rendez-vous donneurs ont été élaborées en ce sens. » Elle ajoute qu'une confusion était effectivement intervenue entre une pause de 20 minutes et une de 30 minutes.

2-Attestations de salaire –Des dysfonctionnements ont été constatés dans les attestations de salaire que l'EFS transmet à la Sécurité sociale dans le cadre de la subrogation. Plusieurs attestations ont été mal remplies ou envoyées tardivement, empêchant la CPAM de verser les IJSS à l'EFS.

Réponse direction : Nous vous remercions de nous préciser de qui il s'agit SVP, sachant que nous répétons, modifions et réitérons nos actions systématiquement à l'endroit des CPAM pour percevoir les IJSS, car nous subrogeons dans les droits des salariés. Parfois les salariés n'informent pas non plus l'EFS de leur situation en qualité d'assuré social, ou de la cessation du versement des IJSS (ni les CPAM d'ailleurs qui ne motivent pas la suspension du versement des IJSS), ce qui conduit à des actions de notre part.

Les actions de l'EFS sont hebdomadaires via la DSN événementielle (sauf pour les temps partiels thérapeutiques et certaines situations particulières encore réalisées à la main).

5/ LES INSPECTIONS DE SITES PAR LES MEMBRES DE LA CSSCT (commission santé/sécurité/conditions de travail)

Vos élus veillent à vos conditions de travail: Les sites de l'EFS IDF sont inspectés par vos élus, membres de la CSSCT, 1 fois tous les 2 ans. Ces visites permettent d'identifier les dysfonctionnements, les non-conformités réglementaires, les problèmes de sécurité, les manquements à la convention collective et aux accords en vigueur...

Chaque compte rendu (CR) d'inspection de site mentionne : La date de l'inspection, le nom du ou des élus ayant réalisé la visite, le nom du ou des responsables de site/encadrement présents, la date de réponse de la direction. Les constats relevés par le(s) membre(s) de la CSSCT lors des inspections. Les réponses de la direction pour chaque point nécessitant une action. Les interventions prévues, accompagnées de leur date de réalisation (lorsqu'elle est communiquée ou réalisée).

Vous pouvez contribuer ! Vos remarques, anonymes ou non, sont les bienvenues pour signaler des problèmes sur votre site.

Nous vous encourageons à participer afin d'améliorer collectivement vos conditions de travail.



Voici vos représentants du personnel que vous pouvez solliciter :

Sophie LESOURD
Technicienne labo ÉVRY
Trésorière adjointe du CSE



Jean René CRÉTAL
Chauffeur VERSAILLES
Élu à la commission formation



Fabienne BIREN
Technicienne labo AVICENNE
Secrétaire du CSE
Élue à la CSSCT
Élue au CSEC



Aïcha ALHAMID
Technicienne labo MELUN
Élue au CSEC
Élue à la CSSCTC (national)



Atila BAYRAKTAR
Technicien labo BICHAT
Secrétaire adjoint du CSE
Secrétaire de la CSSCT



Khadra GUENNAD
ERD VERSAILLES



Antoine CABAIL
Technicien labo HEGP
Trésorier du CSE



Sandrine CHENU MEYER
Cadre VERSAILLES IH
Référénte harcèlement sexuel



Souraya BOUZAÏANE
ERD EVRY



Séverine DRAPIER
Technicienne labo R.DEBRÉ
Élue à la CSSCT
Élue à la commission formation



Stéphane MAILLARD
Technicien labo AVICENNE
Représentant syndical



Laetitia SOLER
Infirmière/EPDI
EPDI PONTOISE



Blandine MIGNEN
Médecin collecte CROZATIER



Sophie SCHNADERER
Technicienne labo AVICENNE



Fouzi ZITOUNI
Chauffeur IVRY SUR SEINE



Vos DS de sites :

Versailles : Jean René CRETAL **Avicenne :** Fabienne BIREN **Trinité/Crozatier/Saint Louis:** Blandine MIGNEN

Pontoise : Laetitia SOLER **Ivry sur Seine :** Fouzi ZITOUNI **Bichat/Beaujon :** Atila BAYRAKTAR

HEGP/Necker/Béclère : Muriel TOURNIER BEDOUET **Debré/Lariboisière/Tenon :** Séverine DRAPIER

Rungis : Alexia DINIZ **Mondor/Créteil :** Peggy GIRARD **Melun/Évry :** Sophie LESOURD

Mail DS: unsa.idfr@gmail.com

Vos délégués syndicaux UNSA IDF : Fabienne BIREN : 06.63.18.56.37 Mail : fabiren3@gmail.com

Atila BAYRAKTAR : 06.16.22.57.18 Mail : bath06@hotmail.fr



REJOIGNEZ L'UNSA !

100% AUTONOME

Pour l'UNSA, ce sont les salarié-es qui savent le mieux ce dont ils ont besoin, ce qu'il faut proposer et ce qu'il faut négocier.

En adhérant à l'UNSA, vous participez à l'élaboration des revendications de votre syndicat.

100% UTILE

L'UNSA déplore les attitudes d'opposition systématique et propose des revendications pragmatiques dans votre seul intérêt. **Notre priorité, C'EST VOUS !**

100% RESPONSABLE

L'UNSA porte des propositions motivées et argumentées par notre connaissance du terrain, pour améliorer vos conditions de travail, vos salaires et vos emplois.

100% PAS PAREIL

L'UNSA est un nouveau syndicat à l'EFS. Nous voulons vous redonner confiance dans un syndicalisme **moderne, autonome, constructif et apolitique.**

- ▶ Vous voulez être mieux informé sur les projets de l'EFS, conseillé sur vos droits, accompagné dans votre vie professionnelle ?
- ▶ Vous voulez participer aux revendications et donner votre avis sur les accords en négociation ?
- ▶ Vous voulez représenter les collègues de votre site ou de votre région ?

Rejoignez-nous et adhérez l'UNSA !

COMBIEN ÇA COÛTE ?

27,20 € par an après déduction fiscale.

▶ L'adhésion coûte 80 € par an.



Bulletin d'adhésion



efs.unsa.org/jadhere/